

OBJET : DECISION CONJOINTE DE TRANSFERT DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Madame La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.253-5 à L.253-6,

VU la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2022 relative à la modification de l'intérêt communautaire portant sur le Conservatoire municipal de Chilly-Mazarin,

VU la délibération du 4 juillet 2022 autorisant Madame la Maire de la ville de Chilly-Mazarin à signer la décision conjointe de transfert du personnel affecté au conservatoire d'intérêt communautaire situé sur la commune,

VU l'avis du comité technique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 9 juin 2022,

VU l'avis du comité technique de la commune de Chilly-Mazarin en date du 14 juin 2022,

VU les sessions d'information des agents, collectives en date du 25 janvier 2022 et du 31 mai 2022, et individuelles pour certains, sur les conséquences statutaires du transfert,

VU la fiche d'impact annexée à la présente décision et décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le transfert des agents affectés à l'exercice de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

ARTICLE 2 : DIT que la date du transfert desdits agents est fixée au 1^{er} septembre 2022.

ARTICLE 3 : PRECISE que les emplois concernés sont les suivants :

Filière	Catégorie	CADRE EMPLOIS	GRADE	Temps de travail hebdo en fonction du cadre d'emplois
Administrative	Catégorie A	Attachés territoriaux	Attaché Principal	37h
Administrative	Catégorie C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	37h
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16/16



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	16/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	6h15min/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	4h30min/16
Culturelle	Catégorie A	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2h20min/16
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	16h30min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	20/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	20/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	20/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	19/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	16h30min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	12h30min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	10/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	8/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	7/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5h45min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1h30min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	15/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	13/20



CHILLY-MAZARIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	10/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8h10min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	7h15min/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	6/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	6/20
Culturelle	Catégorie B	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	5/20

ARTICLE 4 : DIT que les agents sont transférés dans les mêmes conditions de statut, d'emploi et de rémunération.

ARTICLE 5 : DIT que les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable.

ARTICLE 6 : DIT qu'un arrêté individuel de nomination par voie de transfert sera pris par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour chaque agent transféré.

ARTICLE 7 : DIT qu'un arrêté individuel de radiation des cadres pour cause de transfert sera pris par la ville de Chilly-Mazarin pour chaque agent transféré.


Chilly-Mazarin, le 04/07/2022

La Maire,
Rafika REZGUI


La Maire,



Le Président,
Grégoire de LASTEYRIE





- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administrative

